



**ASSOMPTION
SAINTE CLOTILDE
BORDEAUX**

REGLEMENT FINANCIER
ASSOMPTION SAINTE CLOTILDE BORDEAUX

Enseignement supérieur
BTS COMMERCE INTERNATIONAL

Année scolaire 2024-2025

Pour toute question concernant ce règlement financier, vous pouvez contacter le service économat des familles au 05.56.48.77.77 ou par mail à economat.familles@assomption-bordeaux.com



Ensemble scolaire Assomption Ste Clotilde
Section internationale anglaise – Section sportive d'excellence – Internat filles

Ecole – Lycée – Campus - 370 Boulevard Wilson - CS 41734 - 33073 BORDEAUX Cedex
Collège - 9 rue Bel Orme - 33000 BORDEAUX (collège)

Tél : 05 56 48 77 77 - **Mail** : contact@assomption-bordeaux.com - **Site internet** : www.assomption-bordeaux.com

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles couvre les activités spécifiques, les travaux d'entretien, les investissements et les achats de matériels. De plus, elle inclut les activités ponctuelles se déroulant en cours d'année et pour lesquelles il ne sera pas demandé de participation supplémentaire. Elle comporte :

- **Contribution obligatoire** : 2 100 € par an et par étudiant.
- **Contribution BACHELOR (facultative)** : 200 € par an et par étudiant.

2. COTISATION A.P.E.L. (volontaire)

L'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. Elle participe à l'animation et à la vie de l'établissement (voyages, les scènes ouvertes, journées d'intégration, etc.) et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ». Cette cotisation est facultative et appelée une fois par famille : **si vous ne souhaitez pas la verser, vous devez envoyer un mail à l'adresse economat.famille@assomption-bordeaux.com**.

- Cotisation A.P.E.L. : 25 € par an et par famille.

3. STATUT SCOLAIRE

En tant qu'étudiant, il est possible d'être demi-pensionnaire ou externe. Une carte de restauration nominative est remise à chaque étudiant en début d'année scolaire. Elle correspond à un porte-monnaie électronique débité à chaque passage en caisse. Cette carte est remise gratuitement en début d'année scolaire. Pour toute détérioration ou perte, il en sera délivré une nouvelle, qui sera facturée au tarif de 5€. Cette carte doit être approvisionnée d'avance si vous n'êtes pas demi-pensionnaire ou déjeuner en-dehors des jours définis de demi-pension. Il existe deux systèmes de restauration : **un self-service et une cafétéria**, ouverts de 12h30 à 14h. Les repas sont préparés et cuisinés sur place, par deux cuisiniers de la Société SCOLAREST.

- **Demi-pension** : Forfait selon le nombre de jours de demi-pension

La demi-pension comprend des **jours fixes** de déjeuner par semaine scolaire. Cet abonnement **forfaitaire annuel** intègre les jours fériés, les possibles sorties ou participations à des voyages, des stages. Chaque repas pris en-dehors des jours de demi-pension prévus doivent être crédité sur la carte avant consommation. Dans le cas d'une absence pour maladie dépassant 15 jours consécutifs et sur justificatif médical, un avoir de la demi-pension pourra être demandé à l'Economat.

DP 2 jours : 385 € DP 3 jours : 575 € DP 4 jours : 768 € DP 5 jours : 960 €

- **Externat** : 8,30 € par repas.

Les externes doivent approvisionner leur compte en déposant leur règlement auprès de l'accueil de l'établissement ou paiement en ligne par carte bleue sur votre espace Ecole Directe. Le cas échéant les familles seront facturées des repas consommés.

Approvisionnement pour 10 repas = 83 € Approvisionnement pour 20 repas = 166 €

Tout changement de régime (demi-pensionnaire/externe) se fera par écrit adressé à l'économat via la messagerie Ecole Directe ou par mail à economat.familles@assomption-bordeaux.com. Le changement de régime ne se fait qu'en début du mois suivant la demande.

4. NUMERIQUE

Niveau	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
	Tarif préférentiel chez C&C Bordeaux sur présentation d'un certificat d'inscription avant le 15/10/2024 pour l'achat d'un Mac Book (conseillé)	
Livres Numériques Tabuléo - (licences annuelles)	135 €	0 €

5. ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les étudiants sont couverts par une assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés dans notre établissement. Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessure, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou en activités extrascolaires.

Cette assurance est obligatoire et incluse dans la contribution.

6. MODALITES FINANCIERES

La facture est annuelle. Par mesure de simplicité, nous vous recommandons d'opter pour le prélèvement automatique, sur 9 mois. Les prélèvements se font du mois d'octobre à juin, le 5 de chaque mois. Les demandes de règlement par prélèvement sont automatiquement reconduites d'une année sur l'autre. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront réclamés au payeur.

Il reste toutefois possible de régler annuellement en début d'année ou chaque trimestre par chèques en fonction de l'échéancier indiqué sur la facture annuelle

Les arrhes versées au moment de l'inscription ou de la réinscription sont déduites de la facture annuelle.

En cas d'impayé, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

Les familles ou étudiant rencontrant des difficultés financières momentanées peuvent demander une aide financée par un fonds de solidarité pour examiner des possibilités d'arrangement ou de réductions de la contribution familiale. Les demandes sont à formuler par mail à economat.familles@assomption-bordeaux.com et nécessite la constitution d'un dossier avec justificatifs.

Les aides attribuées ne sont pas reconduites sur l'année suivante, il faut faire une demande d'aide chaque année.